

INSCRIPTION EN 2^{ème} ANNÉE DN MADE GRAPHISME

Merci de bien vouloir nous retourner les pièces ci-dessous :

- ❖ **1 photo d'identité récente au format officiel et en original** (indiquer au dos : votre future classe, votre nom et votre prénom)
- ❖ **1 chèque de 60 Euros** à l'ordre du lycée Léonard de Vinci - Villefontaine (indiquer au dos le nom et la classe). Cette somme permettra d'octroyer un crédit de départ pour les photocopies et de mutualiser des achats de fournitures au prix de gros, donc à prix réduit pour une partie de la matière d'œuvre pour les cours de studio de conception, atelier, pratiques plastiques (hors projets personnels). Ceci afin d'éviter de très nombreuses démarches individuelles et donc perte de temps, pour que les étudiants puissent se procurer ces matériaux très spécifiques, pour permettre de les payer bien moins chers, d'éviter le transport des matériaux (et oublis) et de pouvoir conserver les œuvres réalisées. La somme demandée ne représente qu'une partie (50 à 60 %) du coût de la matière d'œuvre distribuée pour l'année. Cette participation, calculée dans l'intérêt des familles, est facultative mais fortement conseillée pour chacun, comme pour le fonctionnement collectif et administratif.
- ❖ **1 chèque de 8 Euros** (indiquer au dos le nom et la classe), également facultatif établi au nom de la **Maison des Lycéens** pour permettre le développement des activités extra-scolaires et aider au financement des sorties et voyages scolaires.
- ❖ **1 chèque de 50 Euros** facultatif à l'ordre de l'**Association Nuit Blanche** (indiquer au dos le nom et la classe). Cette importante association des étudiants en Design a pour but d'aider au financement des voyages, à l'achat de matériel et au développement de la vie collective et de mettre en contact les élèves et anciens élèves ainsi que les partenaires professionnels. L'adhésion est fortement conseillée.
- ❖ **La fiche d'accès au self-service** (joindre les chèques demandés). **Faire demande du Pass Région sur le site : <https://passregion.auvergnerhonealpes.fr/>** Le badge sera obligatoire le jour de la rentrée (accès portail, self).
- ❖ **Pour affiliation à la sécurité sociale**
Prendre contact avec votre CPAM.

Tous ces documents devront être rapportés ou renvoyés pour le 17 juin 2022 au Secrétariat de direction
(et non au secrétariat du Pôle Design).

ATTENTION : Si les pièces demandées ne sont pas fournies, **vous ne serez pas réinscrit.**

REGLEMENT INTERIEUR

Il est consultable sur le site Internet du lycée <https://leonard-de-vinci.ent.auvergnerhonealpes.fr/> et pourra être consulté sur l'E.N.T. à la rentrée.

Autres informations

RENTREE SCOLAIRE : VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2022 À 9 HEURES

Les étudiants ayant obtenu un logement par l'intermédiaire d'un bailleur social devront nous remettre signé pour la semaine de la rentrée le coupon d'engagement de la charte de bon voisinage ci-joint.

La Provisseure,
Maryline Rochette

Maison des lycéens

La Maison des lycéens est une association de loi 1901.

- **Tous ses responsables sont élus parmi les enseignants et les élèves ou étudiants du Lycée**
- **Comme pour toute association, la clef, c'est l'adhésion : 8 euros (montant inchangé). Le chèque doit être établi à l'ordre de la Maison des Lycéens.**

Etre adhérents, cela veut dire :

- bénéficier de tarifs réduits pour les sortie et voyages scolaires
- bénéficier des photos de classe à un tarif avantageux
- bénéficier de l'accès aux clubs. Exemple de clubs ayant eu lieu les années précédentes
 - Club Musique
 - Club Magic
 - Club Média
 - Club Orthographe

D'autres activités sont possibles : il suffit de les proposer, de les organiser, de les animer. On attend vos projets !

La Maison des Lycéens finance des évènements en lien avec le Conseil pour la Vie Lycéenne (CVL) : fête de Noël, Carnaval, Bal des Terminales. Elle participe également à la gratification des élèves investis.

Animer l'association, c'est possible et ouvert : une fois l'an, les responsables sont élus par les adhérents, pour présider, faire le secrétariat ou la trésorerie de l'association. Envie d'une première expérience associative, mais peur de se lancer seul(e) ? La solution : se présenter comme suppléant(e).

Tous les adhérents peuvent bien entendu animer les activités de leur choix, pourvu que l'activité soit acceptée en assemblée générale de la Maison des Lycéens.

La Maison des Lycéens, c'est l'association de toutes et tous faite pour toutes et tous.

ADHEREZ !

FICHE D'ACCES AU SELF SERVICE

La fiche d'accès est à rendre avec le dossier d'inscription

L'ADMISSION AU SELF EST SUBORDONNEE A :

- * L'achat de 20 repas à 3.45 € l'unité, soit : **69 €**
- * Un pass'région valide pour accéder au self

Le chèque, libellé à l'ordre du lycée Léonard de Vinci est à joindre à la présente fiche d'accès au self qui doit être remplie par tout élève souhaitant bénéficier du service de restauration à la rentrée (même de manière occasionnelle)

A REMPLIR PAR L'ELEVE :

NOM : PRÉNOM :

Classe demandée

Adresse mail
(pour envoi des codes TurboSelf)

CHARTRE DE BON VOISINAGE

Vous allez avoir parmi vos voisins des personnes âgées, des jeunes mamans avec des bébés et surtout des locataires qui en vertu du bail qu'ils ont signé ont droit au respect de leur tranquillité et peuvent exiger par voie judiciaire que leurs droits soient respectés.

Nous vous précisons donc que vous devez, en tant que locataire respecter le règlement intérieur de votre résidence et ne rien faire qui pourrait porter préjudice aux autres résidents ou à l'intégrité de votre immeuble.

En particulier :

- Votre logement n'est pas une salle de spectacle ni un lieu de regroupement pour organiser des manifestations bruyantes (soirées musicales entre autre). Le lycée et la Mairie peuvent vous aider à trouver des lieux plus adéquats pour ce genre de réunion.
- Le hall de votre immeuble n'est pas un lieu de regroupement (cela est même interdit par la loi).
- Les portes d'accès de l'immeuble doivent être maintenues fermées et vous devez veiller à ne pas les claquer.
- Vous devez veiller à ne pas laisser pénétrer dans l'immeuble par votre intermédiaire, des personnes étrangères à l'immeuble.
- Votre logement doit être entretenu et maintenu en bon état.
- Si vous disposez d'un balcon ou d'une terrasse, vous devez veiller à ce que ce lieu soit maintenu dans un état convenable et qu'il ne serve pas de débarras.
- En tant que jeunes adultes responsables, vous devez donner l'exemple aux enfants de la résidence en respectant le travail des agents d'entretien : pas de papiers, de canettes, de mégots, jetés dans les parties communes et espaces verts.

Persuadés que vous serez tout à fait attentifs et respectueux, et que vous nous aiderez à faire de notre immeuble un lieu où il fait bon vivre, nous vous souhaitons un bon emménagement et une bonne année scolaire.

P.S. : Remettre le jour de la rentrée le coupon d'engagement ci-joint **signé**.

COUPON D'ENGAGEMENT

Mesures visant à faire respecter, par les étudiants, « La charte de bon voisinage »

1. L'organisme met à la disposition des étudiants des logements appropriés.
2. M, Melle s'engage à respecter la charte de bon voisinage et le bon règlement intérieur dans l'immeuble d'habitation à l'adresse
3. Le proviseur du Lycée Léonard de Vinci soutient la demande visant à réguler l'utilisation des logements.

Pour cela, il sera informé par l'organisme, des éventuels dysfonctionnements.

Date

L'Etudiant